



Date de dépôt : 19 mars 2025

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Stefan Balaban : Départ de la SGS : y a-t-il un pilote au département de l'économie ?

En date du 14 février 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La direction de la Société générale de surveillance (SGS), multinationale ayant son siège dans le canton depuis plus de cent ans, a annoncé un déménagement à Zoug, où elle estime que les conditions lui seront plus favorables. A lire les différents articles de presse couvrant ce départ, on peine à comprendre les déclarations de la conseillère d'Etat chargée de l'économie qui semble assister de manière passive au départ d'une multinationale pourvoyeuse d'emplois et d'impôts. Elle a pourtant sous sa responsabilité un service de la promotion économique dont le rôle est précisément d'accompagner les entreprises dans le maintien et l'amélioration de leurs conditions-cadres, par exemple en aidant les entreprises à trouver des locaux mieux adaptés à leurs besoins, soit précisément ce qui semble une des causes du départ de la SGS selon la presse.

- 1. Quelles ont été les actions du Conseil d'Etat et plus précisément de la conseillère d'Etat chargée de l'économie pour garder la Société générale de surveillance (SGS) à Genève ?***
- 2. Quelles sont les pertes fiscales (personnes morales et physiques) estimées suite au départ de cette société et de ses employés ?***
- 3. Quels ont été les contacts entre la SGS et le service de la promotion économique en amont de l'annonce de départ ?***

4. *Depuis quand la conseillère d'Etat chargée de l'économie est-elle informée de ce projet de départ et quelles mesures a-t-elle prises pour tenter de l'empêcher ?*
5. *Est-ce que d'autres locaux plus adaptés aux besoins de la SGS lui ont été proposés ? Sinon, pourquoi ?*
6. *Quel est le plan directeur de l'innovation annoncé et quelles sont les mesures proposées pour maintenir, respectivement attirer, des entreprises à Genève ?*
7. *Est-ce que d'autres grandes entreprises prévoient d'annoncer leur départ de Genève pour des raisons de péjoration de l'attractivité économique ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de répondre aux questions ci-dessus. Dans l'espoir qu'un tel départ soit une exception et n'en annonce pas de nouveaux.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, il convient de souligner que les décisions de localisation d'une entreprise multinationale se basent sur différents critères qui intègrent notamment les conditions-cadre telles que la flexibilité du droit du travail, la compétitivité du système des assurances sociales et l'attractivité fiscale. Les entreprises multinationales analysent également la disponibilité de la main-d'œuvre, la qualité des infrastructures, la stabilité des institutions et la dimension internationale de l'environnement économique. D'autres facteurs subjectifs peuvent également influencer ses choix.

1. *Quelles ont été les actions du Conseil d'Etat et plus précisément de la conseillère d'Etat chargée de l'économie pour garder la Société générale de surveillance (SGS) à Genève ?*

Tout d'abord, il convient de relever que la teneur et la récurrence des échanges avec les entreprises doivent faire l'objet d'une certaine discrétion et d'une confidentialité qu'il convient de respecter.

Le département de l'économie et de l'emploi (DEE), parfois conjointement avec le département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF), effectue régulièrement des entretiens de suivi avec des entreprises établies dans le canton. Le but de ces échanges est de faire un point de situation relatif aux enjeux auxquels les sociétés sont confrontées, ainsi qu'à leurs attentes vis-à-vis des autorités. Cette démarche

visé notamment à apporter une réponse spécifique aux points relevés par les différentes entreprises.

Dans le cadre de ce suivi, la Société générale de surveillance (SGS) a été sollicitée pour un échange au premier semestre 2024. Lors d'une séance au mois de septembre 2024, la SGS a informé être en train d'analyser plusieurs sites en vue d'une éventuelle relocalisation de son siège.

Suite à cette séance, les conseillères d'Etat chargées du DEE et du DF, ainsi que les différents services de l'Etat de Genève, ont été mobilisés afin de rappeler les avantages du canton, de fournir des informations et d'échanger avec la SGS en vue d'un maintien du siège à Genève.

2. *Quelles sont les pertes fiscales (personnes morales et physiques) estimées suite au départ de cette société et de ses employés ?*

Les informations fiscales des contribuables sont protégées par la loi et ne peuvent être divulguées sans une base légale spécifique (art. 11 de la loi de procédure fiscale, du 4 octobre 2001 (LPFisc; rs/GE D 3 17))

3. *Quels ont été les contacts entre la SGS et le service de la promotion économique en amont de l'annonce de départ ?*

A titre liminaire, il est précisé que le service de la promotion économique a été supprimé en 2017. Cette question devant s'adresser à l'office cantonal de l'économie et de l'innovation, ce dernier a eu plusieurs échanges avec la société afin de répondre à ses requêtes et de promouvoir les atouts de la place économique genevoise.

4. *Depuis quand la conseillère d'Etat chargée de l'économie est-elle informée de ce projet de départ et quelles mesures a-t-elle prises pour tenter de l'empêcher ?*

Comme précisé précédemment, la SGS a informé le DEE et le DF de son processus d'évaluation de différents sites en vue d'une éventuelle relocalisation de son siège au mois de septembre 2024.

Suite à cette information et sur l'impulsion des conseillères d'Etat du DEE et du DF, différents services de l'Etat de Genève ont accompagné la SGS dans son processus d'évaluation en lui apportant tous les éléments pertinents lui permettant d'effectuer son évaluation, tout en mettant en avant les atouts du canton de Genève.

Ce dernier fait toutefois face à une compétitivité fiscale importante de certains cantons, et la SGS l'a finalement informé qu'elle proposerait à son conseil d'administration la délocalisation de son siège dans le canton de Zoug.

Le canton de Genève regrette sincèrement cette décision qu'il n'a malheureusement pas été en mesure d'infléchir.

5. *Est-ce que d'autres locaux plus adaptés aux besoins de la SGS lui ont été proposés ? Sinon, pourquoi ?*

Cet élément a été abordé lors des discussions avec la SGS.

6. *Quel est le plan directeur de l'innovation annoncé et quelles sont les mesures proposées pour maintenir, respectivement attirer, des entreprises à Genève ?*

Le plan directeur de l'innovation 2025-2027 a été publié le 6 mars 2025. Il est articulé autour de 4 axes (financement, infrastructure, écosystème / promotion et formation) et comprend 14 mesures permettant de soutenir l'innovation.

7. *Est-ce que d'autres grandes entreprises prévoient d'annoncer leur départ de Genève pour des raisons de péjoration de l'attractivité économique ?*

Le DEE n'observe pas de tendance à la délocalisation de grandes entreprises. Les derniers chiffres disponibles de l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) montrent même un accroissement de ce secteur puisqu'elles étaient 2 372 en 2023 contre 1 735 en 2014.

Il convient également de rappeler que ces projets de relocalisation sont menés de manière confidentielle par les entreprises concernées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :
Nathalie FONTANET